

KLEBER MESQUIDA

Député de l'Hérault
1er Vice-président du Conseil Général
Maire de Saint-Pons de Thomières

Béziers, le 2 mars 2012

Modification de l'agence de l'Environnement

M. Kléber MESQUIDA souhaite attirer l'attention de **M le 1er ministre d'État, ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des transports et du logement** sur le projet de décret du Conseil d'Etat relatif aux attributions exercées par les Préfets de Région et de Département en qualité de délégué territorial des établissements publics.

En effet, l'Etat, via ce projet de décret, décide de modifier l'organisation de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME), en léguant au Préfet de Région un rôle central dans la politique régionale de l'ADEME et le contrôle de ses missions.

Il s'agit pour le Préfet d'assurer la représentation de l'Etablissement. Il a la délégation de pouvoir négocier ou conclure toute convention avec les collectivités territoriales et même de contresigner ces conventions dans certains cas. Il peut adresser au directeur(trice) régional(e), des directives d'action territoriale et participe à l'évaluation de ce(tte) même directeur(trice).

Ce projet revient à mettre sous tutelle un établissement public et la remise en cause de son statut d'EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial). Il porte atteinte à l'autonomie de l'Etablissement et la nécessaire neutralité d'un organisme d'Etat vis-à-vis des pouvoirs publics. Il remet en question la politique publique de l'environnement et de l'énergie, neutralise son efficacité et ne permet pas de garantir les valeurs fondatrices de l'ADEME.

L'ensemble des représentants des salariés concernés s'élèvent contre ce décret qui annonce le démantèlement organisé de l'ADEME, de façon totalement contradictoire avec le Grenelle de l'environnement.

Aussi, **le Député** demande à **M le 1er ministre d'État, ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des transports et du logement** de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre sur ce projet de décret pour répondre à l'ensemble des acteurs de l'Etablissement ADEME.